

**RÉSUMÉ**  
**de l'Opinion "sur une stratégie extérieure pour une imposition effective"**

**COM (2016)24**

**La Chambre des députés:**

- **Salue** l'initiative de la Commission européenne concernant la continuation de la réforme sur le système d'imposition des entreprises de l'Union européenne et soutient la coordination des États membres concernant ce sujet;
- **Prend acte** de l'intention qui vise la modification de la Directive comptable 2013/34/UE, en vue de s'assurer que les grandes groupes des entreprises publient annuellement un rapport où ils présentent le profil et les impôts accumulés et payés par chaque État membre et aussi les opérations développées dans d'autres systèmes fiscaux en dehors de l'Europe;
- **Soutient** la nécessité d'une approche coordonnée de l'imposition des sociétés multinationales, en dépit du fait que la fiscalité directe est de la compétence des États membres;
- **Considère** qu'il est justifié d'imposer une concurrence loyale et des conditions de compétition équitables entre les petites et moyennes entreprises et les groupes d'entreprises multinationales de l'Union européenne et en dehors d'elle;
- **Apprécie** l'effort de la promotion de la bonne gouvernance fiscale, ainsi que son intégration dans les politiques de l'Union européenne dans le domaine des relations extérieures;
- Considère qu'il est nécessaire de soutenir les pays en cours de développement pour éliminer les décalages et pour combattre l'évasion fiscale;
- **Souligne** que le travail non-déclaré ainsi que la déclaration des revenus qui se trouvent sous leur niveau réel, influencent, d'une manière négative, les revenus fiscaux;
- **Est d'accord** avec l'Union européenne concernant le besoin d'élargir les bases d'imposition, de simplifier et d'accroître la transparence fiscale et de promouvoir les instruments de coopération dans le domaine du contrôle des

sociétés transfrontalières. Ce sont des actions qui peuvent contribuer à l'amélioration de l'efficacité du régime fiscal et de la conformité fiscale;

- **Considère** que la Roumanie doit analyser, du point de vue de l'impact budgétaire/administratif, les éléments de la base fiscale commune pour les entreprises, après la présentation de la proposition législative européenne par la Commission;
- **Considère** qu'une transparence fiscale accrue peut stimuler les entreprises de devenir plus responsables et peut générer une compétition loyale à leur niveau, sans tenir compte de leur dimension.